

Le projet d'établissement : un outil indispensable au droit des usagers



Une situation exceptionnelle et un hébergement de qualité

C'est grâce à un legs de Marie Eulalie Verdun Bechade au XIX^e siècle, que la commune de Verteuil d'Agenais est dotée d'un hospice qui sera inauguré en 1910. Au fil des décennies, l'établissement s'agrandit et se transforme. En 1966, une nouvelle aile est construite pour accueillir une Maison de retraite, puis ce sera le tour de la construction d'un troisième bâtiment en 1986. En 1981 la Maison de retraite prend officiellement ses fonctions et sera transformée par la suite en Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD).

Depuis 2015, la Résidence Eulalie est en direction commune avec l'EHPAD Fondation Soussial de Miramont-de-Guyenne. La Résidence Eulalie est implantée dans un cadre verdoyant et lumineux. C'est un établissement à taille humaine de deux étages ouverts sur un bel espace arboré. Elle reçoit des personnes seules et des couples âgés d'au moins soixante ans, dont la prise en soins relève d'un établissement d'hé-

bergement pour personnes âgées dépendantes et à titre dérogatoire, des personnes de moins de 60 ans. Le renouveau de la Résidence Eulalie se poursuit, et plus que jamais, tout est fait pour que l'accueil, la prise en soins, le séjour des habitants et les relations avec les familles soient les plus professionnels et les plus conviviaux possibles.



Le projet d'établissement est un outil qui garantit les droits des usagers en ce sens qu'il définit des objectifs en matière de qualité des prestations et qu'il rend lisibles les modes d'organisation et de fonctionnement de la structure.

Au-delà de l'obligation réglementaire, nous nous sommes saisis de ce temps fort de la vie institutionnelle pour construire une vision partagée et déterminer nos valeurs et les objectifs stratégiques afférents.

La démarche de construction a été très largement participative, impliquant l'ensemble des professionnels, des représentants de toutes les fonctions, mais également des temps d'échanges dédiés aux familles, aux usagers et à nos partenaires.

Ce document, en ayant une visée descriptive, projective et stratégique, présente nos principes d'intervention, d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les ambitions de notre établissement pour les cinq années à venir, avec pour fil rouge, la philosophie de l'Humanitude®.

Fabienne Befly, directrice
Aude Berger Amstutz, directrice déléguée

Nos valeurs

Un principe de laïcité et des valeurs démocratiques

Les missions réalisées au sein de la Résidence Eulalie reposent sur un principe de laïcité et des valeurs démocratiques associées telle que la protection des personnes. Il

convient de souligner que la qualité d'établissement public de la Résidence Eulalie lui confère les principes républicains traditionnels du service public et affirme son attachement aux valeurs fondamentales de la République et notamment à la laïcité et à l'universalisme. La Résidence Eulalie, en tant qu'établissement public local autonome, porte une attention particulière au respect des valeurs défendues, notamment en ce qui concerne le caractère maîtrisé des tarifs et frais d'hébergement arrêtés annuellement et acquittés par les habitants.

Outre des valeurs fondées sur le droit - discrétion, confidentialité, droits individuels et collectifs, droits des personnes prises en soin, responsabilité, les professionnels et les habitants de la Résidence se retrouvent également autour de valeurs huma-

nistes envers la personne accompagnée - respect, écoute, autonomie, liberté, dignité - et ce, au regard des qualités attendues des professionnels : loyauté, tolérance, compétence, engagement, confidentialité, disponibilité.

Tout au long de l'élaboration du projet institutionnel, la réflexion éthique a été encouragée via le questionnement de l'ensemble des professionnels sur des situations concrètes qui mettent en tension des valeurs ou des principes d'intervention. Cette réflexion doit permettre de donner du sens aux pratiques des professionnels. Elle contribue également à l'adoption de décisions les plus justes et les plus humaines possibles, lorsque le droit n'apporte pas de réponses claires, ou que des valeurs contradictoires s'affrontent.

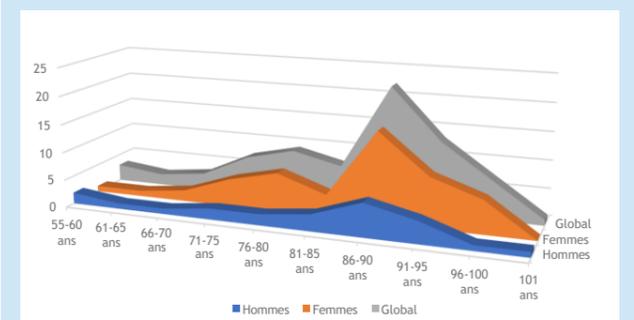
Ce travail spécifique sur la définition des valeurs institutionnelles avec les professionnels représentant l'ensemble des métiers de la Résidence Eulalie et un groupe d'habitants, a été engagé à l'occasion de la réactualisation du projet d'établissement.

CARACTÉRISTIQUES DE LA POPULATION ACCOMPAGNÉE DONNÉES 2022

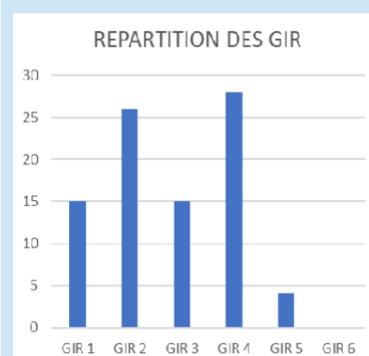
ÂGE ET SEXE DES RÉSIDENTS

La moyenne d'âge des résidents est de 84 ans au 12 juillet 2022. La proportion de femmes est de 69% contre 31% d'hommes.

PYRAMIDE DES ÂGES



RÉPARTITION DES GIR - GROUPE ISO-RESSOURCE (GIR JUILLET 2020)



Le GIR correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée. Il est calculé à partir de l'évaluation effectuée à l'aide de la grille AGGIR.



Nos orientations stratégiques

Quatre axes de travail ont été retenus. Ils traduisent une mise en action des principes éthiques et des valeurs portées par la direction et les équipes.



RENFORCER NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ ET DE GESTION DES RISQUES



POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE BIENTRAITANCE VIA L'HUMANITUDE



PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE ET LA PERSONNALISATION DES ACCOMPAGNEMENTS



FAVORISER L'OUVERTURE DE NOTRE RÉSIDENCE À ET SUR SON ENVIRONNEMENT

AXE 1 RENFORCER LA POLITIQUE QUALITÉ ET DE GESTION DES RISQUES

La politique qualité et de gestion des risques doit faire partie intégrante du déploiement des activités de la Résidence Eulalie. L'intérêt pour les démarches d'amélioration continue de la qualité et de la gestion des risques relève de la nécessité légitime et croissante d'améliorer la sécurité des soins et des accompagnements et de répondre au mieux aux demandes des usagers.

La gestion des risques reste indissociable de la qualité du service rendu aux usagers, elle vise donc à réduire l'ensemble des risques qui peuvent survenir et à assurer la sécurité des personnes.

NOS PERSPECTIVES À 5 ANS

- Optimiser la mise en œuvre de la démarche qualité et de gestion des risques
- Renforcer la prévention des risques liés à la santé des habitants
- Promouvoir la bientraitance
- Dynamiser la communication interne et externe
- Poursuivre la dynamique de promotion de la qualité de vie au travail des professionnels et de la politique managériale de l'établissement
- Déployer une démarche de développement durable à long terme

AXE 2 POURSUIVRE NOTRE POLITIQUE DE BIENTRAITANCE VIA L'OBTENTION DU LABEL HUMANITUDE®

La labellisation consiste en une évaluation sur site des critères du référentiel Humanitude® par les experts d'Asshumevie dans la pratique courante couplée à une analyse des auto-évaluations annuelles effectuées tout au long du processus « vers le label ». Les critères d'évaluation du Label Humanitude® sont déclinés dans le référentiel d'évaluation Humanitude® en 493 points concernant tous les domaines révélateurs de la qualité de vie des personnes accueillies.

NOS PERSPECTIVES À 5 ANS

- Poursuivre la dynamique globale de déploiement de l'Humanitude® en systématisant l'utilisation de l'outil Ancodéa et en dégagant du temps dédié aux référents Humanitude®
- Obtenir le Label Humanitude®

AXE 3 PROMOUVOIR LA QUALITÉ DE VIE ET LA PERSONNALISATION DE L'ACCOMPAGNEMENT

La qualité de vie renvoie à de multiples dimensions objectives et subjectives : l'état physique de la personne et ses capacités fonctionnelles, ses sensations de bien-être physique, son état de santé psychologique, son statut social, son environnement relationnel.

Le concept de personnalisation est la pierre angulaire de la qualité de vie dans la mesure où il implique que chaque projet d'accompagnement soit basé sur les attentes de la personne et pas seulement sur ses besoins.

NOS PERSPECTIVES À 5 ANS

- Améliorer la mise en œuvre de la personnalisation de l'accompagnement
- Conforter le déploiement du projet de vie sociale
- Redéfinir, développer la filière interne d'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs
- Dynamiser le projet interne de la dimension hébergement
- Renforcer le projet d'accompagnement de fin de vie de l'habitant
- Consolider le niveau d'information des habitants

AXE 4 FAVORISER L'OUVERTURE DE NOTRE RÉSIDENCE À ET SUR SON ENVIRONNEMENT

Plusieurs textes juridiques ont posé et réaffirmé le principe d'un établissement ouvert sur son environnement, garantissant aux usagers une participation à la vie sociale et un accès aux services présents dans la cité. Ce droit d'être des habitants et des citoyens « comme les autres » se traduit autant par une plus grande ouverture des établissements spécialisés eux-mêmes que par des initiatives de la cité pour se rendre plus accueillante vis-à-vis des personnes fragilisées par la vieillesse, une situation de handicap, un accident de la vie...

NOS PERSPECTIVES À 5 ANS

- Promouvoir la participation des familles
- Favoriser l'intervention de bénévoles
- Favoriser la participation des résidents et des proches à la vie de l'établissement

LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

Une équipe pluridisciplinaire, diplômée et composée de 65 personnes, placée sous la responsabilité d'une directrice et d'une directrice déléguée, est au service de chaque personne accueillie par son écoute, sa disponibilité et son efficacité.

- Le pôle soin et hygiène (gestion des soins, hygiène, lingerie, hygiène des locaux, hôtellerie) est composé d'un médecin coordonnateur, d'un cadre de santé, d'infirmiers, d'aides-soignants, d'aides médico-psychologiques, d'un psychologue, d'agents des services hospitaliers qualifiés et d'un agent de maîtrise.
- Le pôle service généraux (technique et sécurité, cuisine) est composé de technicien hospitalier, ouvrier principal et agents d'entretien qualifiés
- Le pôle vie sociale est composé d'animatrices
- Le pôle administratif (accueil, comptabilité ressources humaines) est composé d'un assistant médico-administratif et d'adjoints administratifs.

